



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

PROCOLE FORTES CHALEURS : RIEN DE TRES RAFRAICHISSANT !

Pour l'avoir estimé insuffisant, la FSU s'est abstenue de voter, à la F3SCT du 20/06/2024, le protocole dit « fortes chaleurs » qui se résume en un triptyque rappelant les consignes règlementaires et élémentaires :

1. Explications des différents niveaux de vigilance météo ;
2. Rappel des risques encourus ;
3. Enoncé de mesures à prendre, coté agents comme directions.

En complément, une note de service datée du 26/06/2024 revient sur les éléments évoqués par le protocole et sur les accès et approvisionnements en eau potable.

Bien qu'à l'initiative de ce protocole, la FSU ne peut pas se satisfaire des solutions apportées qui ne répondent que partiellement à la problématique climatique et à de bonnes conditions de travail pour les agents.

Lors des différents échanges que nous avons eu depuis plusieurs années avec l'administration sur ce sujet, la FSU a proposé des pistes de travail qui sont malheureusement restées lettres mortes :

- Application d'un seuil de tolérance de température dans les bureaux,
- Interdiction du travail isolé,
- Dotation et port d'EPI adaptés,
- Mise en place d'horaires spécifiques,
- Recours exceptionnel au-delà des jours accordés en télétravail,
- Suivi renforcé des agents ayant des pathologies lourdes.

**LA FSU DEMANDE UN PROCOLE
« FORTES CHALEURS » PLUS AMBITIEUX
APPLICABLE A L'ENSEMBLE DES AGENTS**